#

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet :** Notice cahier d’enregistrement des pratiques MAEC 2023-2028 | **Rédacteurs : Eric Albrecht** **Date : juillet 2023** |
| **Projet : Projets Agroenvironnementaux et Climatiques Vosges Mosellanes** |

# Contexte

Cette notice vise à accompagner les agriculteurs engagés au titre des Mesures Agroenvironnementales à la méthode d’enregistrement des pratiques menées sur les parcelles sous contrat.

Pour rappel, les pratiques mises en œuvre doivent être renseignées pour chaque année d’engagement. Le cahier d’enregistrement des pratiques constitue une pièce justificative qui pourra vous être demandée en cas de contrôle.

# Contenu minimal

Comme indiqué dans les Notices de chaque mesure MAEC, le contenu minimal à renseigner est le suivant :

Enregistrer les interventions sur toutes les parcelles engagées :

* Identification des surfaces, conformément aux informations du registre parcellaire graphique (RPG) et du descriptif des parcelles
* Fauche ou broyage (date(s), matériel utilisé, modalités)
* Pâturage (dates d’entrées et de sorties des animaux par parcelle)
* Pose de clôtures (dates, localisation, matériel)
* Fertilisation des surfaces (dates, produits, quantités)
* Traitements phytosanitaires (dates, produits, quantités)
* Selon le cas, une pratique désigne une intervention ou une absence d’intervention sur tout ou partie de la parcelle, en cas de non réalisation d’une pratique (fertilisation, fauche, pâturage pose dépose clôture, il conviendra de le mentionner pour chaque parcelle).

**Le détail du contenu est indiqué en annexe des notices de chaque mesure merci de vous y référer.**

Ces notices seront disponibles en téléchargement sur le site de l’AMEM (amem57.fr) et vous seront communiquées par les services de l’Etat.

# Exemple de saisie du cahier d’enregistrement

Exemple pour 2 parcelles :

Ilot 1 parcelle 4 : Parcelle engagée en ESP2 + PRA1 fauchée au 20/06 puis pâturée à l’automne par un lot de 15 Vaches allaitantes suitées et 6 génisses. Fertilisation : 5 tonnes fumier bovin / ha. Broyage de la zone de mise en défend 15 août.

Ilot 6 parcelle 1 : Parcelle engagée en MHU2. Pâturage sur l’ensemble de la saison de 25 génisses. Pas de fertilisation. Entretien de 2 saules têtards au 20 novembre.



MHU2

. Gyrobroyeur 200 cm

Abs ferti N/P/K

Broy Bande Refuge : 3000m2 15/08

**.**Foin : Faucheuse à tambours 2 m

.Fertilisation : épandeur à 2 moulin verticaux 15 tonnes

. Abs Pose dépose clôture

. Abs ttt phytosanitaire

2 saules têtards 20/11

. Abs ferti N/P:K

. Abs fauche

. Abs Pose dépose clôture

. Abs ttt phytosanitaire

. Têtards : Tronçonneuse

25 Ge < 24 mois

15 ha

Ilot6P1

15 VA + 15 Veaux + 6 Ge < 24 mois

Mise en défend 3000m2

Ilot1P4

ESP2-PRA1

Ilot1P4

10 ha

Fumier bovin : 3 bennes 15 tonnes 05/03

Fauche foin 20/06

Ilot 1 P 4 :: Calcul chargement Calcul Fertilisation Azotée

* UGB : (15 VA \* 1 UGB + 15 Veaux \* 0.4 UGB+ 6 Génisses \* 0.6 UGB = 24,6 UGB - (3 bennes \* 15 tonnes \* 6.1 kg azote1 / tonne) / 10 ha = **27.44 UN/ha**
* Jours pâturés du 20/09 au 20/11 : 61 jours - 1 : *Cf réf GREN fumier bovin dépôt : 6,1 kg/tonne d’azote*
* **Chargement** : ((24.6 UGB \* 61 jours) /10 ha) / 365 = **0.41 UGB/an/an**